

RAPPORT N° 374 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 11 FEVRIER 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 4 au 11 février 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins deux (2) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans la province de Gitega.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la matinée de vendredi 10 février 2023, deux corps sans vie de Joseph Ngendakumana et de sa femme prénommée Agnès ont été découverts, non loin de la rivière Mubarazi, dans une petite brousse située sur la colline de Masango de la commune de Mutaho, en province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins de la découverte macabre, les deux époux ont été sauvagement assassinés à coups de poignards par des individus non identifiés alors qu'ils étaient sur leur chemin de retour en provenance de la commune frontalière de Bugendana. Les corps ont été conduits à la morgue de l'hôpital de Mutaho en attendant leur inhumation.

SOS-Torture Burundi demande l'ouverture d'une enquête judiciaire pour découvrir les auteurs de ce double crime et les traduire devant la justice.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.